

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX****DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2025-066****L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 18 h**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 avril 2025

Nombre de délégués :

- ☐ en exercice : 29  
☐ présents : 22  
☐ votants : 26

**OBJET :**

Rallye du Pays de Saint-  
Yrieix  
Demande de subvention  
Année 2025

**PRESENTS :** M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

**ABSENTS Excusés :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Jacques BLONDY, Mme Evelynne MACHANE, Madame Delphine PERRIER-GAY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et M. Alain BLONDY.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Francis CUBERTAFON donne pouvoir Laurent GORYL  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Alain BLONDY donne pouvoir à Monique PLAZZI

**SECRETAIRE :** Stéphanie TOESCA**Rapporteur :** L. GORYL

Considérant le courrier du 18 mars 2025, par lequel Monsieur le Président du Comité d'Organisation du Rallye du Pays de Saint-Yrieix sollicite une subvention au titre de participation à cette manifestation inscrite en 2<sup>ème</sup> division du Championnat de France des Rallyes ;

Considérant que cette manifestation génère des retombées économiques pour le territoire de la Communauté de Communes ;

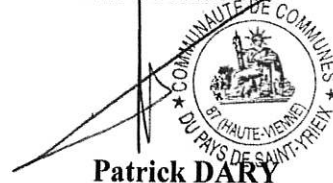
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'octroyer une subvention de 15 000 € au Comité d'Organisation du Rallye du Pays de Saint-Yrieix pour son édition 2025 ;

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**La secrétaire****Stéphanie TOESCA**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**

**Patrick DARY**

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.